

Offre d'emploi

Brigadière/Brigadier scolaire
Suppléant – sur appel

La Ville de L'Île-Perrot est à la recherche d'une personne dynamique, souriante et désirant servir la communauté, beau temps ou mauvais temps, afin de combler un poste de brigadière/brigadier scolaire sur appel.

BT-2026-03



À PROPOS DE LA VILLE

La Ville de L'Île-Perrot est la porte d'entrée entre l'ouest de l'île de Montréal et le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Traversée par l'autoroute 20, la Ville de L'Île-Perrot jouit d'une situation géographique stratégique. Ville insulaire en bordure du lac des Deux-Montagnes et du lac Saint-Louis, L'Île-Perrot regorge d'espaces verts offrant un milieu de vie incomparable à ses citoyens. Elle est aussi dotée d'axes commerciaux dynamiques offrant une variété de biens et services permettant de desservir la population de la Ville ainsi que celles des autres villes de L'Île-Perrot. La Ville a une population de plus de 11 500 habitants, un budget de plus de 23 M\$ ainsi qu'une évaluation foncière de 1, 2 G\$.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous la responsabilité du Service des ressources humaines, le brigadier scolaire veille à la sécurité des écoliers lors de leur circulation aux différentes intersections, le tout dans le but de prévenir des accidents. Il veille également à ce que les jeunes respectent les divers règlements relatifs à la circulation piétonnière et les aide à traverser la voie publique. Il est responsable de détecter toute situation inhabituelle pouvant avoir un impact sur la sécurité des écoliers.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Analyser l'intersection auquel il est affecté afin de déterminer les zones de danger;
- Regrouper les enfants et parents aux intersections et assurer l'arrêt de la circulation au moyen de l'enseigne d'arrêt portatif;
- Voir aux déplacements sécuritaires des enfants, et ce, selon les méthodes enseignées dans le manuel du brigadier de la S.A.A.Q.;
- Agir en tant qu'agent de prévention auprès des jeunes en leur communiquer les consignes de sécurité ainsi qu'en leur inculquant des comportements prudents concernant la circulation afin qu'ils deviennent des piétons responsables;
- Communiquer à son supérieur immédiat toute situation dangereuse (flâneurs, non-respect des consignes de vitesse par les automobiles, etc.) et aviser les services d'urgence lors d'un accident;
- Effectuer toute autre tâche connexe.



EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme d'études secondaires;
- Détenir une expérience de travail pertinente à l'emploi (un atout);
- Posséder un permis de conduire classe 5 valide;
- Être en bonne condition physique
- Connaître le Manuel du brigadier de la S.A.A.Q (un atout).;
- Connaître les règles de sécurité spécifiques aux piétons ainsi que celles relatives à la signalisation routière;
- Aimer travailler à l'extérieur, beau temps, mauvais temps !
- Maîtriser la langue française à l'oral;
- Être responsable, assidu et ponctuel;
- Être vigilant et posséder un bon sens du jugement;

Compétences recherchées :

- Bon sens de communication avec les jeunes;
- Bonne capacité d'adaptation

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Conditions de travail déterminées par la convention collective;
- Horaire de travail de jour du lundi au vendredi, à raison de 3 heures par jour réparties selon les heures de début et fin des classes, ainsi que pour la période du dîner, totalisant 15 heures par semaine;
- Disponible pour les remplacements;
- Taux horaire à l'embauche : 22.45\$ - progression prévue à la convention collective

POSTULEZ MAINTENANT !

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae emplois@ile-perrot.qc.ca avant le 22 janvier 2026, 16 h.

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés. La Ville de L'Île-Perrot souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres de minorités visibles et ethniques sont invités à soumettre leur candidature. Il incombe au postulant de nous aviser en temps opportun, de tout besoin spécifique pour lequel des mesures d'adaptation doivent être prises pour lui permettre une évaluation juste et équitable. Les renseignements reçus à ce sujet seront traités confidentiellement.

L'emploi du masculin est utilisé comme générique, dans le seul but d'alléger le texte.



